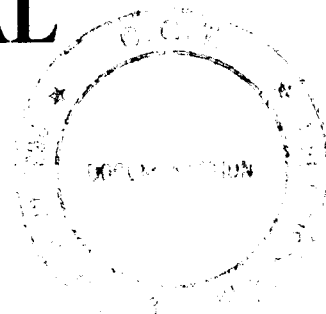


COURRIER CONFEDERAL

Bulletin d'information du Bureau Confédéral



Sommaire

SANTE PROTECTION SOCIALE

RETRAITE - page 1

Le 31 mars et la suite !

POLITIQUE ET ACTIONS

REVENDICATIVES - page 4

Préparer le colloque "modernisation"
des 7 et 8 juin 1990 dans
l'action

Intéressement, prime d'ancienneté
Amplifions la riposte

UGICT - CGT - page 6

Luttes : 100 ans... et alors !

SPECIAL OPTIONS - page 8 A

POLITIQUE FINANCIERE - page 10

Formation des responsables PAGF

IMMIGRATION - page 12

Journée d'étude sur le FAS

C.C.E.O. - page 13

Session d'étude forêt - filière
bois

RAPPEL DE STAGES - page 15

* protection sociale
* propagande

LA CGT ET L'ENSEIGNEMENT page 17

R.C.E. - page 19 B

19 - 20 MAI 1990 :
FETE DE LA
PAIX

**8 rassemblements régionaux
organisés par l'Appel des Cent :**

**Le 19 mai à : BORDEAUX -
MARSEILLE - LIMOGES -
NANTES - NANCY**

**Le 20 mai à : LYON - TOULOUSE
et PARIS (14 heures, gare de l'Est -
place G. Pompidou)**

N°8 - 4 mai 1990 - nouvelle série

SANTE - PROTECTION SOCIALE - RETRAITE

LE 31 MARS... ET LA SUITE !...

Le succès des manifestations est incontestable. Les médias ont dû reconnaître l'évènement. "C'est un avertissement à la veille de la session parlementaire de printemps, chargée dans le domaine social". (Titre du Journal LIBERATION).

UNE JOURNEE D'ACTION QUI PAIE

Elle a contraint le Gouvernement et le Patronat à des hésitations et des reculs dans l'immédiat, mais ils ne désarment pas.

* LE DROIT A LA RETRAITE A TAUX PLEIN, qui devait subir une première attaque d'envergure au 1er Avril, est maintenu provisoirement.

L'action a fait échec à l'application de cette date couperet fixée par le Gouvernement avec la suppression du financement de l'Etat, et par le C.N.P.F. pour remettre en cause celui de l'UNEDIC.

Mais le danger reste entier avec le coup de force du patronat, qui a dénoncé carrément l'accord signé en 1983.

Les intentions sont claires : utiliser les 15 mois de sursis suivant cette dénonciation pour RENEGOCIER en baisse et en suppression TOUS les droits de la retraite, conformément aux objectifs du Xème Plan (recul de l'âge, augmentation de la durée et du niveau des cotisations, remise en cause des droits spécifiques, etc...).

*** CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE**

Le débat prévu à la session parlementaire de Printemps est reporté à l'Automne. Les Ministères ne peuvent ignorer le mécontentement. Ils sont contraints de reprendre le dossier pour étudier la formule de ponction sur le pouvoir d'achat qui pourra le mieux passer, au nom des ressources nécessaires à la Sécu.

L'opposition doit être partout ferme et résolue,

Ni cotisation EVIN

Ni impôt supplémentaire BEREGOVOY.

Seules les propositions de financement de la C.G.T. représentent des mesures novatrices, efficaces et durables pour garantir l'avenir de la protection sociale.

*** REFORME HOSPITALIERE**

Le projet est également reporté à l'automne après avis du Conseil Economique et Social et consultations des professionnels. La majorité d'entre eux ont déjà manifesté leur opposition dès la publication des rapports.

Dans les faits, les grandes orientations entrent en pratique. Des hôpitaux et des services sont menacés de disparition comme à Concarneau, à Marseille, à Paris... Les conditions de travail pour les personnels et de soins pour les malades se dégradent.

*** CONVENTION MEDICALE**

Le Gouvernement a finalement donné l'agrément à la Convention signée par un seul syndicat de médecins (minoritaire) sur les 3.

Le mécontentement reste grand parmi les médecins et les malades font les frais de cette Convention :

- Poursuite du Secteur II à dépassement de tarifs non remboursés
- Augmentation des visites médicales sans revalorisation du remboursement
- Contrôle renforcé pour imposer les 3,6 % de rationnement des soins.

*** ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le Patronat accroît sa pression pour être totalement exonéré de toute cotisation et ainsi se désengager de sa responsabilité dans ce domaine. La mise sous critère de ressources des allocations familiales est un danger réel. Alors que les besoins des familles sont grands notre revendication de 1.000 F par mois et par enfant prend d'autant plus de valeur et d'attrait.

*** ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE**

Diverses rumeurs journalistiques ont fait récemment état de leur tenue mais aucun engagement gouvernemental n'est venu corroborer ces informations.

Il convient sur ce point d'intensifier partout la pression pour que ces "bruits" se transforment en réalité.

Cette exigence démocratique soulignée dans plusieurs sondages, nous devons la faire s'exprimer largement par les salariés.

*** CETTE ANNEE LA SECURITE SOCIALE AURA 45 ANS**

Nous pensons que cet anniversaire mérite d'être largement popularisé et doit être l'occasion de poursuivre notre activité. Conférences de presse, expositions, prises de paroles dans les entreprises... Il peut aussi permettre de renforcer les contacts que nous avons liés avec des personnalités, des associations... autour du 31 Mars.

*** PARTIR DU BILAN POUR PORTER PLUS LOIN NOS EFFORTS**

Une vue claire, réaliste, de ce que nous avons fait bouger le 31 est nécessaire pour aller plus loin. Comment faire plus, notamment au niveau des entreprises, avec le souci et la volonté, partant de la démarche que nous avons définie au 43ème Congrès, de faire débattre, de faire exprimer les besoins, de faire connaître nos propositions, de poser les questions du renforcement POUR DEVELOPPER L'ACTION.

- Poursuivre la campagne de pétitions, agir auprès des préfetures, chambres patronales, élus locaux...
- Prendre le temps de la réflexion et de mettre le maximum de militants en capacité d'appréhender les questions de Protection Sociale, de ses enjeux en lien avec le problème de salaires, d'emplois, de nos propositions notamment en matière de financement.

La tenue de journées ou demi-journées d'étude, de réunions statutaires consacrées à ces questions a été d'une aide incontestable dans la préparation du 31 là où de telles initiatives ont eu lieu. En les démultipliant, nous nous donnerons les moyens supplémentaires pour mener l'action.

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

**PREPARER LE COLLOQUE "MODERNISATION" DES
7 ET 8 JUIN 1990 DANS L'ACTION**

Comme l'a souligné la dernière Commission Exécutive de la CGT, le 31 Mars a constitué une journée de large rassemblement pour une protection sociale de qualité.

Cela constitue un point d'appui pour développer une intense activité sur l'ensemble des revendications durant tout le mois d'Avril pour construire un mouvement social capable de faire front aux attaques gouvernementales et patronales, d'imposer la prise en compte des besoins sociaux pour le développement économique.

Or, c'est sous la bannière de la Modernisation que Gouvernement et Patronat poursuivent leur remodelage complet des rapports sociaux, d'abord dans l'entreprise mais aussi dans toute la société.

Ils s'appuient sur de réels besoins de transformation en profondeur des garanties collectives reconnaissant pleinement la place des salariés au travail, pour dévoyer les aspirations en laminant les droits des travailleurs au nom de la prise en compte des individus.

Sont organisés à ce titre la gestion prévisionnelle et préventive des emplois, la transformation des métiers, le cursus individuel de formation, de carrière, la mobilité géographique et professionnelle, l'aménagement du temps de travail.

Leur conception de la concertation vise à accompagner et à aménager de telles mesures, associant les organisations syndicales et les salariés à la destruction des droits sociaux.

Plus que jamais la CGT doit être à l'offensive pour développer avec les salariés une véritable modernisation répondant aux besoins.

Et c'est d'abord à l'entreprise que ces besoins peuvent être exprimés, débattus au regard des propositions CGT, transformés en revendications rassemblant largement autour d'elles les salariés dans l'action.

La préparation du Colloque sur la Modernisation doit être une occasion pour généraliser les débats dans les entreprises, confronter les expériences face aux aspects nouveaux de la stratégie du capital, élever notre capacité de proposition en réponse aux réels besoins.

Aussi, il est nécessaire que soit organisées, par les Unions départementales et les Fédérations qui ont ciblé des entreprises, des réunions avec nos militants et syndiqués.

Pour aider à cette préparation un matériel est disponible :

*** Une Vidéo Casette de 30 minutes.**

Cette vidéo a été réalisée à partir d'interviews dans les entreprises. Elle met l'accent sur l'état de notre réflexion. Elle doit être suivie d'un débat pour dégager les aspects nouveaux de la stratégie du Capital et des propres propositions capables de mettre en échec cette stratégie. Cette Vidéo est à commander à l'EPI au prix de 150 Francs.

*** Le Spécial PROPA "Modernisation".**

Il met l'accent sur notre conception de la Modernisation, de l'intervention des Comités d'Entreprise et des experts, des aides publiques à la modernisation. Il est à commander au Secteur Propagande, au prix de 14 francs l'unité.

INTERESSEMENT, PRIME D'ANCIENNETE... AMPLIFIONS LA RIPOSTE

Comme pour la précarité, comme pour les TUC ou les SIVP, c'est au nom de la moralisation que Soisson présente le projet de loi relatif à l'intéressement. En réalité, sous couvert de moralisation, le texte ne fait qu'institutionnaliser un dispositif fondamentalement nocif, créant les meilleures conditions pour sa généralisation.

Les aménagements apportés au dispositif actuel ne changent rien sur le fond.

Le projet se borne à modifier le pourcentage de la masse salariale susceptible d'être versé sous forme d'intéressement.

Le "plafond" est ramené de 20 % de la masse salariale à 12 % dans les entreprises liées par un accord salarial signé depuis moins de trois ans et à 8 % dans les autres entreprises. Le texte instaure également une limitation aux attributions individuelles qui ne pourront excéder, par salarié, 15 % du salaire brut annuel. Mais ces limitations sont sans réelle portée puisqu'elle ne font que confirmer les pratiques actuelles les plus courantes.

En effet, pour 1988, les sommes versées représentaient au total 4,1 % de la masse salariale de l'ensemble des entreprises pratiquant l'intéressement.

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, où le montant de l'intéressement est le plus élevé, la moyenne des versements représentait 7,6 % de la masse salariale.

Au fond, l'aménagement projeté revient à entériner ces pratiques et à consolider le rôle que joue l'intéressement dans la politique systématique de déstructuration du salaire et d'individualisation.

De plus, avec un vote au Parlement, le gouvernement donnera un solide coup de pouce à l'utilisation de plus en plus systématique de l'intéressement, comme contre-feu à la montée des revendications sur les salaires et sur la reconnaissance des qualifications.

De fait, le projet Soisson facilitera le recours à l'intéressement pour s'opposer aux revendications, pour abaisser les coûts salariaux pour lier la rémunération à l'accroissement de la productivité et aux résultats, pour inciter les salariés à leur propre exploitation :

- Il avalise toutes les pratiques patronales liant l'intéressement à la réduction des effectifs, à l'augmentation des rendements, à la chasse aux congés de maladie, etc.

- Il laisse subsister tous les avantages fiscaux dont le patronat est seul bénéficiaire.

- Il confirme l'exonération des charges sociales qui pèse sur le financement de la Sécurité Sociale et ampute les droits des salariés (retraite, formation, indemnisation du chômage, droits sociaux).

- Il encourage l'utilisation de l'intéressement comme moyen de pression sur les négociations salariales pour faire accepter les propositions patronales au moment même où gouvernement et patronat intensifient l'offensive contre les salaires, les grilles, les garanties collectives, comme le montre le contenu des discussions actuelles.

En ce sens, la mise en place de l'intéressement ne peut pas être séparée des attaques renouvelées contre la prime d'ancienneté.

Ainsi, le projet du CNPF sur la mobilité, qui reviendra en discussion le 20 avril, considère la prime d'ancienneté comme un obstacle à la mobilité et incite donc à lui rechercher des formules de substitution. L'UIMM enfonce le clou en indiquant dans sa revue "Actualité" de février qu'il ne serait pas possible de conclure un accord interprofessionnel sur la mobilité sans une disposition incitant à la remise en cause de la prime d'ancienneté.

Le patronat est d'ailleurs déjà passé à l'action. Après la remise en cause de la prime d'ancienneté dans le secteur des garages, la Chambre patronale de la métallurgie a conclu, avec la CGC, la CFDT et FO un accord, dans la région Rouen-Dieppe, qui tend à obtenir le remplacement de la prime d'ancienneté par l'attribution d'hypothétiques points de retraite.

Dans le même sens, l'Association Française des Banques a proposé une discussion sur la réduction de la prime d'ancienneté dont une partie serait transformée en cotisation-retraite.

Ainsi, la boucle est bouclée : attaque du gouvernement et du patronat contre le régime de retraite, désengagement financier de l'Etat et du Patronat, mise en place de l'intéressement, qui ne comporte aucune cotisation sociale et qui lamine les salaires. Et, pour finir, financement des retraites par les seuls salariés, notamment avec l'argent de leur prime d'ancienneté.

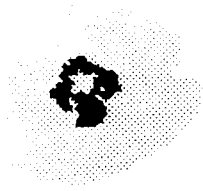
Face à cette situation, il est impératif d'élever le niveau de la riposte.

L'action du 31 mars marque une étape de toute première importance qu'il faut prolonger.

En prenant appui sur notre démarche d'expression des salariés, de mise en débat de nos propositions, de formulation offensive des revendications, il y a nécessité de développer un tissu de luttes revendicatives beaucoup plus dense.

Dans ce cadre, la campagne de reconquête des salaires, des grilles et des garanties collectives doit gagner en force, en pugnacité, en ampleur. Il y a nécessité de faire grandir surtout l'exigence d'un vrai salaire, appuyé sur de fortes garanties et répondant réellement aux besoins, pris dans leur sens le plus complet : besoins pour vivre, pour garantir la protection sociale et la retraite, besoins de voir sa qualification reconnue et payée, besoins d'évoluer professionnellement, de dérouler une carrière, de bénéficier de possibilités de promotion.

Les luttes de la dernière période montrent de réelles et fortes potentialités pour la mobilisation, pour la syndicalisation, pour l'action. Il s'agit de tout mettre en oeuvre pour les concrétiser partout sans tarder.



UGICT
Union
Générale des
Ingénieurs
Cadres et
Techniciens
CGT

LUTTES : 100 ANS... ET ALORS !

Il vaut mieux être actionnaire, spéculateur ou rentier qu'ingénieur, cadre ou technicien.

Nos catégories sont, en effet, loin d'être épargnées par la crise. Les mauvais coups sont légion : le pouvoir d'achat n'est pas au niveau des qualifications et des savoir-faire. L'emploi précaire et fragile se répand. Le prix à payer pour sauvegarder une protection sociale s'alourdit au fil des mois. La possibilité de partir en retraite avec des revenus permettant de la vivre correctement se restreint.

Le gouvernement veut privatiser Renault, soumettre l'avenir de cette entreprise au diktat de Bruxelles et aux prétentions de Volvo ; ce qui priverait notre pays d'une maîtrise industrielle sur un secteur d'activité qui a des répercussions dans l'ensemble de l'économie. Les dégâts en emplois, en capacités de recherche et de productions nationales seraient considérables.

Les P.T.T. sont menacés de privatisation avec des conséquences négatives pour le statut des salariés, mais aussi pour l'efficacité et la compétitivité des services rendus à toute la société.

Dans toute la fonction publique la mise en œuvre des mesures Dura-four alliées aux divers projets de service consacrerait l'éclatement des grilles, l'individualisation des rémunérations, la précarisation de l'évolution de carrière de tous les agents.

L'U.G.I.C.T. considère, avec les salariés, qu'il faut décider collectivement d'arrêter les frais, agir sans attendre pour faire autrement.

Tout dépend de la capacité de nos catégories à débattre, s'unir et lutter.

Cette deuxième quinzaine d'avril et le 1^{er} mai constituent une période favorable pour amplifier partout les actions sur la base des revendications les plus diverses.

Le 26 avril constituera un moment fort de l'action et des manifestations dans toute la fonction publique à l'appel des différentes fédérations syndicales et au-delà dans le secteur public où nos organisations appellent à agir dans l'unité la plus large.

Les ingénieurs, cadres et techniciens ont toutes les raisons de prendre leur place pour faire de cette période une nouvelle étape forte de résistance : l'ampleur des dégâts déjà décidés, le retard pris sur des questions décisives et les besoins urgents exigent leur mobilisation.

Des succès sont à notre portée si nous sommes nombreux, unis et déterminés.

L'U.G.I.C.T. sera de toutes les luttes. Elle appelle tous les ingénieurs, cadres et techniciens à un sursaut national. Il y a vraiment trop de choses qui tournent à l'envers. Décidons partout de nous mêler de ce qui nous concerne, de défendre nos intérêts et nos revendications.

Syndiqué UGICT-CGT :

Tu peux (vous pouvez) participer, débattre, choisir, peser avec tous les syndiqués pour changer ce qui ne va pas.

Le syndicat doit vous (t')écouter, informer, représenter, défendre, rendre compte...

Lu et approuvé par le nouveau syndiqué :

Nom

Prénom

Adresse

.....

*A remettre à un militant UGICT-CGT
ou à envoyer à l'UGICT-CGT, case 408, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex*

**HORS SÉRIE
"SPÉCIAL-OPTIONS"**

SPECIAL OPTIONS

Mai 1990 : un numéro exceptionnel

**Enjeux et stratégies
autour du**

"GRAND PARIS"

A événement exceptionnel, numéro exceptionnel ! Le "Grand Paris" n'est plus un projet : c'est une réalité en construction. Et d'ores et déjà, sa mise en chantier apparaît lourde d'enjeux majeurs pour l'ensemble des salariés de la région parisienne et, au-delà, pour le monde du travail dans tout le pays.

Il s'agit en effet d'un projet qui se veut en cohérence avec la conception régionale plus que nationale de l'Europe. Cela implique un profond bouleversement socio-économique de la région parisienne, appelée à devenir une place financière luxueuse et de plus en plus réservée à des "élites".

Sa mise en œuvre a valeur de test : il mobilise à son service des forces politiques multiples et considérables : il vise à reconduire et rationaliser les dimensions spécifiquement régionales de la crise dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, des transports, de la démocratie locale. A ce titre, il est porteur de lourdes contradictions sociales, d'enjeux de luttes dont le mouvement social doit prendre la mesure, que la CGT et l'UGICT doivent saisir comme autant d'occasions d'exprimer les besoins des salariés et d'y répondre.

"SPÉCIAL-OPTIONS" entend, comme à son habitude, traiter le dossier dans sa diversité et sa complexité, afin d'en éclairer la portée.

Ce numéro compte tenu de son caractère particulier, publiera pour la première fois, **sept encarts départementaux** de huit pages, réalisés en collaboration avec l'URIF et sous la responsabilité des Unions départementales CGT de la région parisienne.

BON DE COMMANDE - "HORS SÉRIE SPÉCIAL-OPTIONS"

(à retourner à OPTIONS, case 431, 93514 Montreuil Cedex)

Nom (M., Mme, Mlle) : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal, ville : _____

Quelle est votre branche professionnelle : _____

Désire recevoir _____ exemplaires du hors série "Grand Paris"

Porteur de l'encart du département du :

75 ex. 93 ex.

78 ex. 94 ex.

91 ex. 95 ex.

92 ex.

A cet effet, règlement joint de _____ x 35 F = _____ F

A partir de 25 exemplaires : _____ x 30 F = _____ F

Ce numéro ne sera pas dans votre abonnement.

ÉLARGIR L'EXPRESSION REVENDICATIVE

Comme le montrent les multiples conflits sociaux dans les P.T.T., la fonction publique et dans de nombreuses entreprises, les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise ont toutes les raisons d'agir avec force et avec l'ensemble des salariés.

Poursuivons donc l'expression revendicative à partir des préoccupations exprimées dans les établissements et services :

- création d'emplois à durée indéterminée;
- augmentation de salaire et reconnaissance des qualifications dans des grilles de classifications avec pour base le S.M.I.C. à 6 500 F;
- droit à la formation continue (10 % du temps de travail) et moyens réels pour y participer;
- défense de la protection sociale et de son financement avec la taxation des revenus du capital;
- défense des libertés individuelles et collectives, garanties du droit d'intervention sur la gestion des entreprises.

SE DONNER L'OUTIL EFFICACE

L'action revendicative a besoin d'une organisation syndicale qui favorise la réflexion, l'échange d'idées et le développement de l'action dans l'unité la plus large à partir des aspirations de tous. Telle est la conception du syndicalisme mis en œuvre par l'U.G.I.C.T.-C.G.T.

Construisons ensemble dans chaque lieu de travail ce syndicalisme efficace et porteur d'avenir pour le progrès social et le progrès économique.

L'UGICT-CGT, un syndicat d'avenir, de revendications et d'action pour les cadres

POUR AGIR AVEC EFFICACITÉ :

J'ADHÈRE A L'UGICT-CGT

Nom Prénom

Adresse

Entreprise

Branche professionnelle

Date Signature :

A remettre au militant UGICT-CGT de votre entreprise ou adresser à l'UGICT-CGT, case 408, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex

Montreuil, le 6 avril 1990

POLITIQUE FINANCIERE

**UNE FORMATION DES RESPONSABLES
POLITIQUE, ACTION, GESTION FINANCIERES
POUR UNE VIE SYNDICALE A LA HAUTEUR
"S'EN DONNER LES MOYENS"**

Après le succès du 31 mars, plus d'hésitation. Donnons partout à la CGT les moyens humains et financiers pour la défense du monde du travail.

C'est à partir de sa capacité de mobilisation et de financement des luttes que salariés, retraités, peuvent se faire entendre.

La vie financière de l'organisation ne souffre pas l'improvisation. Les responsables à la politique financière ont à créer les conditions pour qu'elle se réalise, qu'elle soit en rapport avec les exigences des luttes. L'étape que nous venons de vivre pour la défense de la protection sociale en fait la démonstration.

Deux sessions de niveau supérieur en 1990 :

- . du 10 au 23 juin,
- . du 11 au 24 novembre.

Les responsables PAGF d'UD, d'UL, de fédérations, de Comités régionaux, doivent, pour animer leur secteur d'activité, avoir nombre de connaissances syndicales, être "pointus" sur ce que couvrent leurs responsabilités.

- . Comment aider les syndicats à organiser en grand le collectage régulier des cotisations, assurer les versements statutaires ?
- . Le Prélèvement Automatique des Cotisations, en lien avec la vie démocratique du syndicat : comment l'impulser et maîtriser nos rapports avec les outils bancaires ?

Les responsables PAGF ne maîtrisent pas toujours :

- . Les questions de TVA : comment bénéficier de la ristourne TVA sur les publications syndicales ? Quelles obligations ?
- . Qu'est-ce qu'un bilan financier ? Pourquoi le faire ?
- . Comment organiser la comptabilité, l'informatiser ?
- . La gestion, pour mieux maîtriser ses capacités humaines et financières, ajuster les choix aux objectifs.

La responsabilité PAGF prend une dimension nouvelle dans la vie de nos organisations. Certains organismes veulent forcer la loi de 1884.

Quelle attitude doivent avoir nos organisations face au contrôle URSSAF, à d'éventuels contrôles fiscaux (TVA) ?

Nous sommes aussi confrontés aux attaques idéologiques sur cette question de ressources de la lutte, aux tentatives de "réformer" le syndicalisme.

Les revendications d'autres confédérations sur le financement des syndicats, à l'instar des partis politiques, vont de pair avec la volonté de transformer le syndicat de lutte en syndicat d'accompagnement de la politique de dérèglementation, de recul social tous azimuts orchestrés par le gouvernement et le patronat.

FORMER NOS RESPONSABLES PAGF d'UD, d'UL, de Comités régionaux, de fédérations, membres de CFC, prend encore plus d'acuité.

**Alors, une vraie politique de cadres PAGF
passe par cette formation spécifique.**

*** SESSION DU 10 AU 23 JUIN 1990**

*** SESSION DU 11 AU 24 NOVEMBRE 1990**

LE COMITE REGIONAL

LA FEDERATION

L'UNION DEPARTEMENTALE

PROPOSE LA CANDIDATURE DE : M / ____ / F / ____ /

NOM : PRENOM : AGE :

ADRESSE où devront être envoyés le courrier et le programme de la session d'étude :

.....

..... Tél :

Niveau de la FORMATION SYNDICALE GENERALE :

BASE 19.. MOYEN 19..

Autres formations :

RESPONSABILITES A :

. la Région :

. la Fédération :

. l'Union départementale :

. Autres responsabilités :

.....

* cocher la session choisie

IMMIGRATION

JOURNEE D'ETUDE SUR LE FAS LE 22 MAI 1990

Le Fonds d'Action Sociale au plan national et les Commissions régionales d'insertion des populations immigrées viennent de renouveler leur Conseil d'administration.

La CGT est présente dans ces différentes instances, c'est-à-dire que 44 titulaires et suppléants (sans compter les participants aux groupes de travail) sont répartis dans toute la France pour rappeler les priorités que la CGT met en avant en matière d'immigration.

Les régions concernées sont les suivantes :

Ile de France, Provence Côte d'Azur, Rhône Alpes, Nord Pas de Calais, Midi-Pyrénées, Lorraine, Alsace, Centre, Languedoc Roussillon, Aquitaine.

**Le 22 MAI 1990 à MONTREUIL
de 9 heures 30 à 16 heures 30
RENCONTRE des REPRESENTANTS CGT-FAS
avec la participation du Directeur en fin de matinée.**

Déroulement de la journée :

9 heures 30 - 11 heures. : Les orientations du FAS pour 1990 : la composition du nouveau Conseil d'administration, le rôle des tutelles et les priorités de la CGT au plan national (référence au mémoire remis au 1er Ministre le 21 mars 1990).

11 heures - 12 heures. : Discussion avec Monsieur YAHIEL, Directeur du FAS, à partir des questions qui lui seront posées.

12 heures - 14 heures. : Repas.

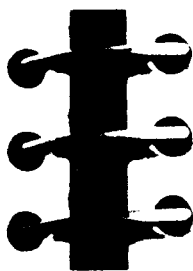
14 heures - 16 heures. : "L'insertion" vécue au niveau de chaque région et sa prise en compte par la CGT. Echanges sur les différentes expériences.

16 heures. : Conclusions par Alphonse VERONESE, secrétaire de la CGT

Le bulletin de liaison CGT-FAS-CRIPI rendra compte de cette journée. Le journée est prise en charge financièrement par le FAS. (voyage et perte de salaire éventuelle).

DES MAINTENANT réserver cette date, cette réunion s'adresse aux représentants CGT-FAS-CRIPI et pour information aux responsables immigration des régions et UD concernées.

CENTRE CONFEDERAL D'EDUCATION OUVRIERE



263, rue de Paris

93516 Montreuil Cedex

Tél. 48.51.84.87.

Montreuil, le 30 mars 1990

Chers Camarades,

Le CCEO, en coopération avec le collectif national C.G.T. Forêt Filière Bois, a mis au point avec l'Institut des Sciences Sociales et du Travail à Strasbourg, l'organisation d'une session d'étude dans la semaine du **24 au 30 juin 1990** sur la Forêt et la Filière Bois.

En mars 1985 s'est déjà tenu, avec le concours de l'Institut, un stage-séminaire de réflexion et d'élaboration sur le sujet ; stage qui a contribué par la suite à donner une dimension supérieure aux propositions et aux positions de la C.G.T., aux actions diverses dans ce domaine.

S'appuyant sur cette première expérience, la session du **24 au 30 juin 1990** prendra en compte les évolutions intervenues, notamment les enjeux nationaux et internationaux dont sont l'objet la forêt et les industries de la filière bois, ainsi que les luttes menées par la C.G.T., y compris dans leur aspect régional.

Un premier examen du contenu a déjà été abordé avec l'Institut des Sciences Sociales et du Travail de Strasbourg, qui devrait prochainement se concrétiser par un programme de déroulement des thèmes et des travaux.

Les enjeux, la nature des problèmes qu'ils posent, le contenu et la dimension des luttes pour imposer d'autres choix économiques et sociaux - en lien avec les orientations du 43ème Congrès Confédéral - mais aussi le débat pluraliste que nous souhaitons instaurer à l'occasion de cette session font qu'il est souhaitable que les fédérations concernées, ainsi que les régions et les représentants C.G.T. qui siègent dans les commissions forestières régionales et des produits forestiers, participent activement à cette session.

Les modalités pratiques : conditions d'hébergement, remboursement des frais de transport et des pertes de salaires, seront communiquées ultérieurement aux participants dès leur inscription.

Dans l'immédiat, compte tenu des délais d'inscription, et, pour ceux qui en auront besoin : des délais de prévenance (1 mois avant la date de la session) pour les directions d'entreprises, nous vous demandons d'adresser vos intentions de participation effective pour le **30 avril 1990**, au C.C.E.O - 263, rue de Paris - 93516 - MONTREUIL CEDEX.

Dans l'attente de vos informations,

Nous vous adressons, Chers Camarades, nos amicales et fraternelles salutations.

C.C.E.O.

Nicole GRIME

Pour le Collectif

Bernard LACOMBE
Secrétaire Confédéral

SESSION D'ETUDE SUR LA FORET ET LA FILIERE BOIS

du 24 au 30 Juin 1990

à Strasbourg

FICHE DE PARTICIPATION

Candidature présentée par l'U.D. de

NOM

Prénom

Adresse

Tél. où l'on peut vous joindre

Votre formation syndicale générale

Nom et adresse du syndicat

Cette fiche de participation est
à retourner au CCEO pour le
21 mai au plus tard

RAPPEL

**STAGE SPECIALISE PROTECTION SOCIALE
10 AU 23 JUIN 1990
CENTRE BENOIT FRACHON A COURCELLE**

Niveau supérieur - 2 semaines

DESTINE :

- Aux Responsables des Questions Sociales des Fédérations, Régions, UD
- Aux Administrateurs Sécurité Sociale

Nécessité d'avoir acquis le niveau moyen de formation syndicale générale.

OBJET DU STAGE :

Approfondissement des connaissances en ce qui concerne :

- la politique de la CGT en matière de Protection Sociale
- l'activité CGT dans la Sécurité Sociale (branches : Maladie - Allocations Familiales - Vieillesse - Hygiène et Sécurité).

Nous rappelons la nécessité d'avoir des militants formés sur ces questions, face aux attaques menées contre la Protection Sociale et dans la perspective des Elections à la Sécurité Sociale.

Les inscriptions au stage peuvent nous être envoyées dès maintenant.

BULLETIN D'INSCRIPTION A ADRESSER A : C.G.T. SECTEUR SANTE-PROTECTION SOCIALE - RETRAITE, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

L'U.D. - F.D. - REGION propose la candidature de :

NOM ET PRENOM :

Adresse personnelle :

Tél. :

RESPONSABILITES SYNDICALES :

AUTRES OBSERVATIONS :

LA CGT ET L'ENSEIGNEMENT

"L'Avenir appartient à ceux qui luttent" et en matière de formation, il reste bien du terrain à conquérir.

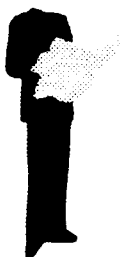
Pour sa part, et seulement pour celle-là, la C.G.T. prétend y avoir contribué.

Aujourd'hui, en douze chapitres, cinq grandes périodes couvrant 45 ans et 32 Ministres, Claude MICHEL déroule le film. Flash back !

De la Libération à l'ère du cocooning défilent les lois BARANGE-MARIE et DEBRE, la réforme FOUCHET, la loi ROYER et le collègue HABY, la mise en place de l'UNESCO, le combat pour la laïcité, les "80 %" CHEVENEMENT, le projet DEVAQUET, le Xe Plan... et bien d'autres événements. Sur tous ces sujets ce qu'a dit et fait la C.G.T. est retracé.

Avec sa vision de près d'un demi siècle de luttes menées dans notre pays autour de la formation, ce sont de nombreux éléments concrets qui sont rassemblés et qui constituent des repères fort utiles à tous ceux qui s'intéressent à la question de l'école et au développement économique, à l'enjeu que constituent les qualifications à l'aube du 21e siècle.

PREFACE : Lydia BROVELLI (extraits)



Claude Michel
matériaux
pour
l'histoire

INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à retourner à L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE
263, rue de Paris, 93516 Montreuil cedex (accompagné du chèque correspondant)

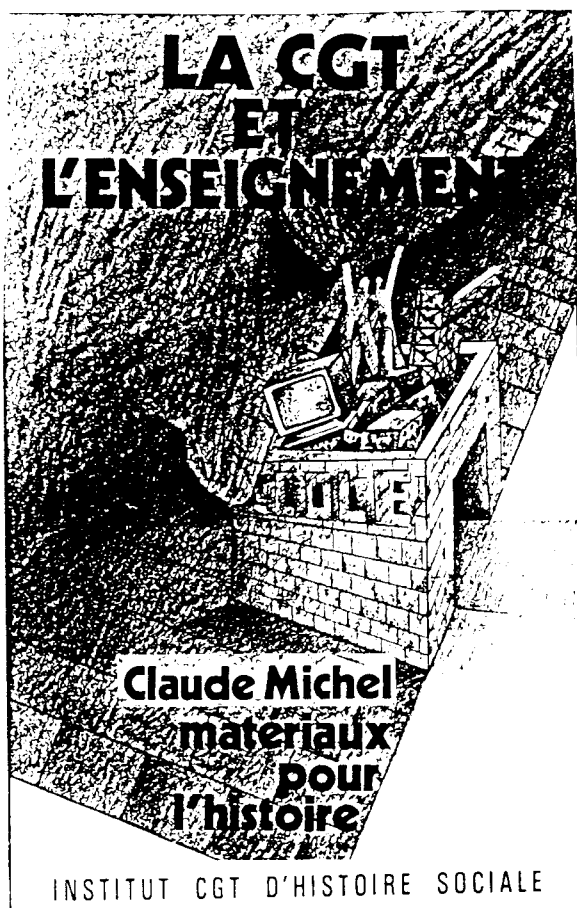
Nom _____

Prénom _____

Organisation _____

Commande _____ livres x 75 F = _____
(70 F l'unité pour plus de 5 exemplaires)

INSTITUT C.G.T. D'HISTOIRE SOCIALE



L'idée d'écrire un "livre" sur la C.G.T. et l'enseignement n'est pas... récente. Dans la période 1972-1977, les luttes lycéennes (avec le soutien C.G.T.) contre la loi Debré supprimant les sursis, la mise en place des D.E.U.G. et la mobilisation des régions et U.D./C.G.T. contre le projet de la loi Haby avaient permis de réunir une documentation conséquente.

Suite à la décision de la Commission exécutive de la C.G.T. du 2 juin 1976, une partie importante de cette documentation comportant analyses et propositions était rassemblée dans **une brochure** : « La C.G.T. et l'enseignement ». Son succès (plus de 20 000 exemplaires diffusés) confirmait ce « besoin de connaître » que nous avions décelé dans les débats autour des exposés sur l'école dans les stages au Centre Benoît-Frachon à Courcelle.

Nous avons le plaisir de vous proposer le livre de Claude MICHEL :
"La C.G.T. et l'Enseignement, matériaux pour l'histoire".

Cet ouvrage se veut une contribution à la connaissance de quarante années fertiles en modifications de la politique éducative, cette politique étant un maillon décisif - très souvent passé sous silence - de la politique économique et sociale.

Il s'agit donc d'un essai riche en documents qui constitue une approche originale d'un **-pan** de notre histoire sociale.

Nous vous incitons à nous le commander aux conditions de souscription précisées dans le document joint.

Mais ce n'était qu'une réponse partielle correspondant à une période donnée.

Il nous fallait aller plus loin, plus en profondeur, remonter aux sources. Prendre le temps d'écrire, ce que fut **l'apport spécifique de la C.G.T.** depuis la Libération à nos jours, dans le domaine de l'École, de la formation initiale et continue, ses propositions pour une Education conforme aux besoins de la jeunesse, aux besoins du pays, sans omettre son apport aux réflexions dans le domaine international (F.S.M. - Unesco - F.I.S.E., etc.). Telle était la gageure !

LA C.G.T. ET L'ENSEIGNEMENT MATERIAUX POUR L'HISTOIRE

Présentation : Lydia Brovelli

PREMIERE PARTIE

1944-1954 : Quelle voie pour la reconstruction ?

Chapitre 1 : Reconstruire et construire (1944-1947)

Chapitre 2 : Les années charnières (1947-1948)

Chapitre 3 : Le coup d'arrêt (1948-1954)

DEUXIEME PARTIE

1955-1968 : Un tournant décisif

Chapitre 4 : Le patronat affiche ses conceptions (1955-1959)

Chapitre 5 : Les monopoles imposent leurs choix (1960-1968)

TROISIEME PARTIE

1968-1978 : Déjà la crise

Chapitre 6 : Dans la foulée de 1968 (1968-1970)

Chapitre 7 : Premières adaptations à la politique d'austérité (1970-1973)

Chapitre 8 : Luttes contre l'école de la crise (1974-1978)

QUATRIEME PARTIE

1978-1984 : Vers une autre école ?

Chapitre 9 : Luttes et propositions pour changer l'école (1978-1981)

Chapitre 10 : L'après 10 mai 1981 ou la rénovation détournée (1981-1984)

CINQUIEME PARTIE

1984-1989 : Objectifs patronaux ou besoins sociaux ?

Chapitre 11 : Enlèvement ou refus de la fatalité (1984-1987)

Chapitre 12 : Et aujourd'hui ?...